



N°DEL2022-21

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND DAX**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **vingt-trois** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 17 juin 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

Présents : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Claudine ROHFRICTSCH.

Absents et excusés : Madame Monique BAGIEU, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Philippe MARY, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Yves POMMIES.

Administrateur ayant donné pouvoir :

Madame Monique BAGIEU
Madame Christine BEYRIS-BRU
Monsieur Jean Maurice CASTEX
Monsieur Hikmat CHAHINE
Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Donne pouvoir à :

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH
Madame Gloria DORVAL
Monsieur Philippe LAFFITTE
Monsieur Julien DUBOIS
Monsieur Régis MALARIK

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - GESTION TECHNIQUE DES ERP / RETRAIT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Madame la Vice-présidente expose,

Vu l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 ;



Vu la délibération n° 2019-17 en date du 12 juin 2019 par laquelle le CIAS a décidé d'adhérer au groupement de commandes cité en objet ;

Vu les articles 3 et 11-2 de la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de prestations de services de vérifications/contrôles réglementaires périodiques et de maintenance sur les établissements recevant du public pour les collectivités territoriales et autres personnes publiques du département des Landes ;

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax a décidé, par délibération en date du 12 juin 2019 d'adhérer au groupement de commandes cité en objet coordonné par le Centre de Gestion des Landes.

Conformément à l'article 3 de la convention constitutive du groupement susvisé, la convention est conclue pour une durée illimitée.

Considérant que l'accord-cadre conclu en application du groupement arrive à terme et que les prestations de contrôle et de maintenance périodique liées aux bâtiments du CIAS sont désormais rattachées au SIRET du Grand Dax,

Il est donc proposé au conseil d'administration de se retirer du groupement susvisé, ce retrait prenant effet à l'expiration du présent accord-cadre conformément aux dispositions de l'article 11-2 de la convention visée en objet.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

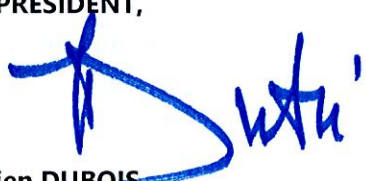
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : DECIDE DE SE RETIRER du groupement de commandes permanent relatif à l'acquisition de prestations de services de vérifications/contrôles réglementaires périodiques et de maintenance sur les établissements recevant du public pour les collectivités territoriales et autres personnes publiques du département des Landes ;

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président du CIAS et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 23 juin 2022
LE PRESIDENT,**


Julien DUBOIS.